

Il existe deux systèmes au sein de l'Education nationale : un enseignement privé sous contrat avec l'Etat et un enseignement public. La scolarisation est obligatoire jusqu'à 16 ans

## SYSTEME EDUCATIF FRANÇAIS

Âge	Niveau scolaire
2-3 ans	Crèche
Ecole maternelle	
3-4 ans	Petite section
4-5 ans	Moyenne section
5-6 ans	Grande section
Ecole primaire (obligatoire)	
6-7 ans	CP (cours préparatoires)
7-8 ans	CE1 (cours élémentaires 1 <sup>ère</sup> année)
8-9 ans	CE2 (cours élémentaires 2 <sup>ème</sup> année)
9-10 ans	CM1 (cours moyens 1 <sup>ère</sup> année)
10-11 ans	CM2 (cours moyens 2 <sup>ème</sup> année)
Collège	
11-12 ans	6 <sup>ème</sup>
12-13 ans	5 <sup>ème</sup>
13-14 ans	4 <sup>ème</sup>
14-15 ans	3 <sup>ème</sup>
Examen du Brevet des Collèges	
Lycée	
15-16 ans	Seconde
16-17 ans	Première
17-18 ans	Terminale
Examen du Baccalauréat	
Enseignement supérieur	
Licence	
Master	
Doctorat	

Le système éducatif français est composé de 5 niveaux :

- **l'école maternelle** accueille les enfants dès l'âge de 3 ans et n'est pas obligatoire : <http://www.education.gouv.fr/pid8/le-systeme-educatif.html>

- **l'école primaire**, ou élémentaire, propose un enseignement obligatoire.

- le **collège**, obligatoire, propose une formation généraliste sanctionnée par le diplôme national du **brevet**.

- **Le lycée** commence à spécialiser les élèves et sanctionne la fin des études par le **baccalauréat** (ou bac) qui valide la fin des études secondaires. Deux catégories : bac général et technologique et bac professionnel.

- Enfin **l'enseignement supérieur** spécialise les étudiants et leur délivre un diplôme. Il offre plusieurs filières aux étudiants : filières courtes de type IUT permettant une entrée dans le monde professionnel en 2 à 3 années ; filières longues passant soit par l'université, soit par les grandes écoles recrutant sur concours.

**Pour vous renseigner sur les équivalences des diplômes étrangers/français**, consultez le site [www.expatries.org](http://www.expatries.org) (ou

cliquez sur : <http://www.expatries.org/Default.aspx?SID=12102#ancr9>)

ou sur le site du Ministère de l'Education Nationale, « Reconnaissance des diplômes » :

<http://www.education.gouv.fr/cid2617/harmonisation-et-reconnaissance-des-diplomes.html>

## SECTION EUROPÉENNE OU INTERNATIONALE ?

⇒ **Enseignement du « Français Langue Seconde » (FLS) :**

Destiné à des élèves d'origine étrangère désireux d'acquérir rapidement les bases nécessaires à une intégration efficace dans le système éducatif français, cet enseignement se fait en petits groupes et en lien avec les autres disciplines scolaires.

⇒ **La section internationale** accueille des élèves français et étrangers avec un double objectif : un apprentissage de haut niveau et l'insertion des jeunes étrangers. Elle permet aussi aux jeunes impatriés d'utiliser quotidiennement leur langue maternelle. Aux collège et lycée, la section représente 6 h hebdomadaires supplémentaires de cours de langues. En Pays de la Loire, un seul lycée propose une section internationale, il s'agit du Lycée Grand Air à la Baule (section internationale britannique) : [http://www.lycee-grand-air.net/lang\\_F/accueilFR.php](http://www.lycee-grand-air.net/lang_F/accueilFR.php)

Pour obtenir la liste des sections internationales en France, cliquez sur ce lien : <http://www.education.gouv.fr/cid23092/sections-internationales-au-lycee.html#Liste%20des%20établissements>

⇒ **La section européenne (ou de langues orientales)** permet d'approfondir des connaissances linguistiques et culturelles dans une langue. Elle représente un volume horaire de 2 h hebdomadaires supplémentaires. Le Ministère de l'Education Nationale a édité des plaquettes d'informations que vous pouvez télécharger ici : [http://media.education.gouv.fr/file/salon\\_de\\_l\\_education/05/5/sections-europeennes-sections-internationales\\_39055.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/salon_de_l_education/05/5/sections-europeennes-sections-internationales_39055.pdf)

Pour obtenir la liste des sections européennes en Loire-Atlantique, cliquez sur ce lien : [http://www.ac-nantes.fr/html/academie/Cartes\\_sections\\_euro\\_2008\\_2009/SECTIONS\\_EURO\\_2008.pdf#KLINK](http://www.ac-nantes.fr/html/academie/Cartes_sections_euro_2008_2009/SECTIONS_EURO_2008.pdf#KLINK)

## DES ECOLES BILINGUES PRES DE CHEZ VOUS

Les établissements proposant des enseignements et des activités bilingues en Loire-Atlantique :

Type d'école	Langue	Adresse	Téléphone/mail
<b>Collèges et lycées</b>			
Sections européennes ou de langues orientales	Anglais, allemand, espagnol, italien + langues rares	Le site Internet de l'Académie de Nantes vous oriente vers les établissements proposant un enseignement européen en anglais, allemand, espagnol ou italien ainsi que les langues dites « rares » : arabe, japonais, breton, russe, portugais, chinois, italien. <a href="http://www.ac-nantes.fr">www.ac-nantes.fr</a> > Collèges et Lycées > Carte des sections européennes.	
Section internationale (un seul lycée dans la région) Lycée Collège de Grand Air	Britannique	Cité scolaire Grand Air 12 avenue de Tréméac 44503 La Baule Cedex	02 40 11 58 00 <a href="http://www.lycee-grand-air.net">www.lycee-grand-air.net</a>
<b>Ecoles primaires</b>			
Ecole primaire Blanche de Castille	Anglais	45 boulevard Jules Verne 44319 Nantes cedex 03	02 40 52 54 60 <a href="http://www.blanchedecastille.com">www.blanchedecastille.com</a>
Ecole privée Sainte Madeleine-La Joliverie	Anglais	10 quai Hoche BP 96522 44265 Nantes Cedex 2	02 51 25 06 80 <a href="http://www.la-joliverie.com">www.la-joliverie.com</a>
<b>Crèches</b>			
Crèche bilingue Fluffy	Anglais	4 rue Paul Delaroche 44100 Nantes	02 40 46 74 78
Crèche bilingue Hansel & Gretel	Allemand	8, rue Hermann Geiger 44300 Nantes	02 40 50 50 75
Crèche La Maison de Jordan	Anglais	43 rue de Port Boyer 44300 Nantes	02 40 50 07 22

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Vous devrez vous munir de votre livret de famille, du carnet de santé de l'enfant, d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, bail, facture EDF, etc.) et de votre numéro d'allocataire de la CAF de Loire-Atlantique.

Pour connaître l'école dont vous dépendez, les équipements des établissements, contactez Allo Nantes au 02 40 41 9000 ou le site : <http://www.nantes.fr/vie-quotidienne/parents-et-familles/vie-scolaire/ecole-primaire-mode-demploi.html>

Le site de l'Inspection Académique de Loire-Atlantique met à votre disposition le découpage 2009 de la carte scolaire des collèges publics des communes de Nantes, Orvault, Rezé, St-Nazaire et St-Herblain. Cliquez ici : [http://www.ia44.ac-nantes.fr/1211984944532/0/fiche\\_\\_\\_actualite/&RH=IA44](http://www.ia44.ac-nantes.fr/1211984944532/0/fiche___actualite/&RH=IA44)



## ACCUEILS PERISCOLAIRES

L'accueil périscolaire se charge de l'accueil de vos enfants en dehors des heures de classe : restauration, sport, travail personnel, etc. L'inscription pour les accueils périscolaires se fait en même temps que l'inscription scolaire, vous devez simplement le signaler à la direction de l'école qui se charge de transmettre votre inscription à la Ville de Nantes. Le dossier est disponible auprès de l'école, des mairies, d'Allo Nantes ou sur [www.nantes.fr](http://www.nantes.fr).

### CONTACTS ET LIENS UTILES :

Délégation régionale de l'ONISEP : 02 40 16 02 16

Service académique d'information : 02 40 14 64 90

Académie de Nantes : [www.ac-nantes.fr](http://www.ac-nantes.fr) - tél. : 02 40 37 37 37

Enseignement Catholique de Loire-Atlantique : <http://www.ec44.scolanet.org/>

Allo Nantes : 02 40 41 9000

Ministère de l'Education Nationale : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

Maison des Français de l'étranger : [www.expatries.org](http://www.expatries.org)